

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la Convocation : 5 juin 2023
Date de l’Affichage : 15 juin 2023
Conseillers en exercice : 14
Présents : 09
Votants : 11

Le 13 juin 2023
à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni, salle du Conseil Municipal, **sous la présidence** de Mme Carole THOUESNY, Maire.

Étaient présents:

Mmes Valérie BEAUSEIGNEUR – Isabelle GRIFFOND-BOITIER - Corinne HOEFFEL - Myriam PETHITHORY - Pascale PION
MM Gérard BOICHOT - Olivier CARREY – Vincent NEDEY
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Lysiane FRANCES-PY - Céline SCHWARTZ

Absent MM. Didier BERÇOT - Daniel BERTHAUD - Jean-Pierre MUSSIO

Procurations : Lysiane PY à Valérie BEAUSEIGNEUR
Daniel BERTHAUD à Carole THOUESNY

M. Gérard BOICHOT a été élu **secrétaire**.

OBJET: Contrat d’approvisionnement ONF.

Le Conseil Municipal de DASLE donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d’approvisionnement, de bois résineux (Sapin – Epicea), pour un volume prévisionnel de 1100 m³.

En application de l’article L.144-1 du Code Forestier, l’ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente. A cet effet, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document qui sera présenté par l’ONF pour la mise en œuvre de ce mandat.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que le contrat de vente soit conclu en application de l’article L.144-1-1 du Code Forestier relatif aux ventes de lots groupés. Conformément à l’article D.144-1-1 du Code Forestier, l’ONF reversera donc à la commune DE DASLE la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

Pour mener à bien cette opération, Le Conseil Municipal décide à l’unanimité des voix de confier à l’ONF une mission d’assistance et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l’ONF.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
DASLE, le 15 juin 2023
Madame Le Maire, Carole THOUESNY

